



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2003/G/19
17 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS,
Y COMPRIS LA PALESTINE**

**Lettre datée du 4 décembre 2002, adressée au Haut-Commissaire des
Nations Unies aux droits de l'homme par l'Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

Les forces d'occupation israéliennes continuent de lancer de nouvelles offensives et attaques contre le peuple palestinien et commettent chaque jour davantage d'agressions et de crimes de guerre dans le cadre de la campagne militaire sanglante qu'elles mènent dans tout le territoire palestinien occupé.

Les exécutions extrajudiciaires se poursuivent: le mercredi 27 novembre, Atiya Rabaya, 33 ans, rentrait chez elle en voiture lorsque des soldats israéliens ont ouvert le feu à un barrage routier sur la route de Beit Sahour. Touchée à la tête, M^{me} Rabaya est morte sur le coup.

Auparavant, le même jour, les troupes d'occupation israéliennes avaient tué un civil palestinien, Jihad Anatur, 24 ans. Les soldats israéliens lui ont tiré dessus dans le camp de réfugiés d'Askar alors qu'il allait de porte en porte réveiller ses coreligionnaires musulmans pour les prières du ramadan. Ils ont interdit à une ambulance de pénétrer dans la zone où Jihad avait été abattu.

Le mardi 26 novembre, dans la ville cisjordanienne de Djénine, les forces d'occupation israéliennes ont assassiné deux Palestiniens au cours d'une attaque aérienne nocturne. Un appareil israélien a lancé au moins un missile air-sol sur la maison où trouvaient Alaa Sabagh, 25 ans, et Imad Nacharti, 23 ans, les tuant sur le coup.

Jihad Tahsin Al-Faqeh, 8 ans, a été tué par les forces israéliennes à Naplouse le lundi 25 novembre alors qu'il rentrait de l'école. Touché à la tête, il est mort sur le coup. Treize autres personnes ont été blessées au cours d'affrontements dans différents quartiers de Naplouse.

Le dimanche 24 novembre, au cours d'une procédure humiliante, qui montre de quelle impunité jouissent les forces israéliennes dans le territoire palestinien occupé, des soldats israéliens ont obligé un Palestinien de 28 ans à se dévêtir entièrement et à marcher nu, dans le froid et sous la pluie, dans une rue principale. Obligé à imiter le comportement d'un chien, il a rapidement eu une crise de nerfs.

Le peuple palestinien continue de subir quotidiennement, en violation totale des dispositions des instruments relatifs aux droits de l'homme et des principes du droit international, du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre, les méfaits, attaques et crimes commis par les forces d'occupation israéliennes et les colons israéliens armés qui tuent délibérément, commettent des exécutions extrajudiciaires, des liquidations et des assassinats, passent des Palestiniens à tabac, les blessent délibérément, utilisent des chars, escortés par des bulldozers militaires et appuyés par des hélicoptères Apache, pour attaquer, envahir et réoccuper les zones palestiniennes, bombardent des quartiers populeux, endommagent gravement des maisons et des établissements privés et publics, terrorisent les habitants, tirent aveuglément et délibérément à la mitrailleuse sur la population, font des zones contrôlées par les Palestiniens des zones militaires fermées constamment assiégées où le couvre-feu est systématique, procèdent à des perquisitions systématiques à l'aide de chiens renifleurs, soumettent la population civile palestinienne à des campagnes d'arrestation à grande échelle, démolissent le principal transformateur électrique, plongeant les villes dans le noir total, détruisent les réseaux d'adduction d'eau, déracinent les arbres, confisquent les terres, pillent les magasins palestiniens, exproprient des Palestiniens pour faire de leurs maisons des avant-postes militaires, attaquent les mosquées, profanent les lieux sacrés et les font sauter et démolissent des habitations, laissant de nombreuses familles palestiniennes sans toit.

Devant la guerre sanglante et la campagne militaire brutale que mène Israël contre le peuple palestinien sous occupation et au vu de l'entêtement d'Israël à commettre des crimes de guerre, à se livrer au terrorisme d'État et à violer systématiquement les droits de l'homme du peuple palestinien en toute impunité, nous vous demandons, et par votre intermédiaire, nous demandons à la communauté internationale de mettre immédiatement fin à tous les crimes commis par Israël contre le peuple palestinien et d'appeler Israël à respecter la légitimité internationale et à s'acquitter des obligations dont il est tenu en vertu du droit international humanitaire.

Nous vous prions également de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour établir une force de protection et une présence en Palestine afin de constater les agressions, massacres et crimes commis quotidiennement par les forces israéliennes et défendre les personnes protégées palestiniennes jusqu'à ce qu'Israël ait retiré ses forces de tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres de la Commission des droits de l'homme comme document officiel de la cinquante-neuvième session de la Commission, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(Signé) Nabil **Ramlawi**
